

**Demande d'examen au cas par cas préalable
à la réalisation d'une étude d'impact**

Article R. 122-3 du code de l'environnement



N° 14734*02

*Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection
de l'environnement*

*Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat
compétente en matière d'environnement*

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'administration

Date de réception :

28 février 2014

Dossier complet le :

28 février 2014

N° d'enregistrement :

F07414 P0040

1. Intitulé du projet

Défriche pour mise en culture d'un verger bio

2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

2.1 Personne physique

Nom

JULIEN

Prénom

Daniel

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Nom, prénom et qualité de la personne

habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET

Forme juridique

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

**3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et
dimensionnement correspondant du projet**

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1

4.1 Nature du projet

Autorisation de Défriche

4.2 Objectifs du projet

Mise en culture d'un verger de fruits d'coque (marabouts)
composé de variétés adaptées aux climats rigoureux.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase de réalisation

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Demande d'autorisation de défrichement

4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

GENTIOUX
Section ZA
n° parcelle 1

Coordonnées géographiques¹

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° :

Point de départ :

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Point d'arrivée :

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Communes traversées :

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui ☐

Non ☒

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ?

Oui ☐

Non ☒

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ?

Oui ☐

Non ☒

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ?

Oui

☐

Non

☒

Si oui, intitulé et date d'approbation :
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

☐

Non

☒

5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	
en zone de montagne ?	☒	☐	
sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	☒	☐	
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☒	

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	☐	☒	
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☐	☒	
dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	
dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	☐	☒	
dans un site inscrit ou classé ?	☒	☐	Site inscrit le: 24/12/1980 Dénomination: Lac de LAVAUD - GELADE
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
d'un site Natura 2000 ?	☒	☐	ZPS Plateau de Nallavach
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	☐	☒	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	☐	☒	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☒	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	
	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	☐	☒	

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	
Risques et nuisances	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	
Commodités de voisinage	Est-il source de bruit ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des vibrations ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	

	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐ ☐	☒ ☒	
Pollutions	Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des rejets hydrauliques ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☐	☒	
Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?	☐	☒	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui ☐

Non ☒ Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui ☐

Non ☒ Si oui, décrivez lesquels :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Je pense qu'une notice d'incidence n'est pas nécessaire. La culture des noix est apportant une diversification par rapport à l'existant sur le territoire me paraît être un point positif. De plus cette culture se fera sous le label Agriculture Biologique, renforçant l'intégration du projet dans une démarche environnementale, et des dispositions vont être prises pour la defruche, la mise en culture et l'exploitation qui suivra, voir description au des →

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

Suite de l'autorisation au des

Le projet : Défriche pour implantation d'un verger de noisetiers en agriculture biologique.

D'un point de vue écologique, outre que ce projet agricole de verger de noisetiers (variétés adaptées aux hivers et printemps rigoureux) constitue une diversification des productions locales, il faut noter qu'il s'implantera sous un label d'agriculture biologique, ce qui garantit qu'il n'y aura pas d'utilisation de pesticides. La volonté de l'agriculteur est de réduire les impacts de l'arboriculture fruitière sur l'avifaune, tout en permettant un revenu, une fois la culture arrivée à maturité (8 à 10 ans).

A ces fins, nous avons, entre autres, pris contact avec l'animateur en charge de la ZPS Plateau de Millevaches Natura 2000, avec lequel un accord a été convenu concernant une stratégie d'intervention visant à minimiser les impacts sur l'avifaune (notamment la nidification du Pic Noir –*Dryocopus martius*- et permettre des refuges pour la Pie-grièche grise –*Lanius excubitor*-). Les réalisations de la coupe et de la défriche seront organisées de manière à agir soit avant la période de nidification, soit après le départ des jeunes. En conséquence deux scénarii d'intervention sont prévus :

- A. Printemps sec permettant une intervention rapide pour la coupe et la défriche, ceci avant la période de nidification, travaux effectués entre mi-Mars et mi-Avril,
- B. Printemps humide entraînant le report des travaux après la période de nidification et d'élevage, travaux effectués entre mi-Août et mi-Décembre.

D'autre part, au moment de la mise en culture des noisetiers, et pour répondre aux besoins de certains oiseaux, il a été prévu l'installation d'une haie plurispécifique entourant la parcelle, comprenant des épineux tels que houx, aubépine, ..., afin de procurer refuge, entre autres, à la Pie-grièche grise ; ainsi que des poiriers sauvages, alisiers, sorbiers, ... susceptibles de renforcer et étaler dans le temps les ressources alimentaires des espèces frugivores. Cette haie permet aussi de séparer le verger en agriculture biologique des cultures conventionnelles alentour, et l'abrite des vents froids du nord.

Au-delà de cet accord, une fois la culture installée, le choix a été fait par l'agriculteur de cultiver le noisetier en haute tige et non en touffe, ce qui offre de multiples possibilités de perchoir à la Pie-grièche grise qui en est friande, ainsi qu'à d'autres espèces.

Enfin, l'activité de transformation de la noisette faisant partie du projet, la valeur ajoutée de la vente directe permet de réaliser les récoltes à la main, sans recourir aux récolteuses mécaniques très bruyantes, de même que la taille hivernale des sujets. De la sorte, la conduite de ce verger permet aussi de garantir une zone de quiétude à la Pie-grièche grise, conformément à certaines recommandations (cf. biblio).

Sources bibliographiques :

Pie grièche grise : Museum National d'Histoire Naturelle :

<http://inpn.mnhn.fr/docs/cahab/fiches/Pie-griechegrise.pdf>

Pic Noir : Museum d'Histoire Naturelle :

<http://inpn.mnhn.fr/docs/cahab/fiches/Pic-noir.pdf>

pièce jointe complétant l'autorisation



8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publiée ;	☒
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	☒
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	☒
4	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	☐
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	☐

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Bail du terrain
Attestation mandant le locataire pour réaliser la défouille signée.
Descriptif du projet (collé à la suite de l'auto-évaluation ci-contre)
Extrait de matrice cadastrale de propriété
Lettre d'accompagnement décrivant la démarche
Annexe 1 à la demande d'examen au cas par cas

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



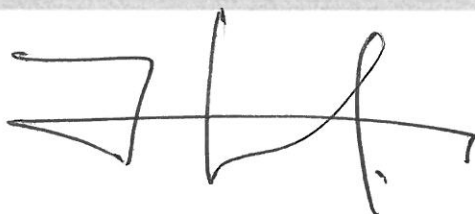
Fait à

GENTIOUX

le,

14/02/2014

Signature



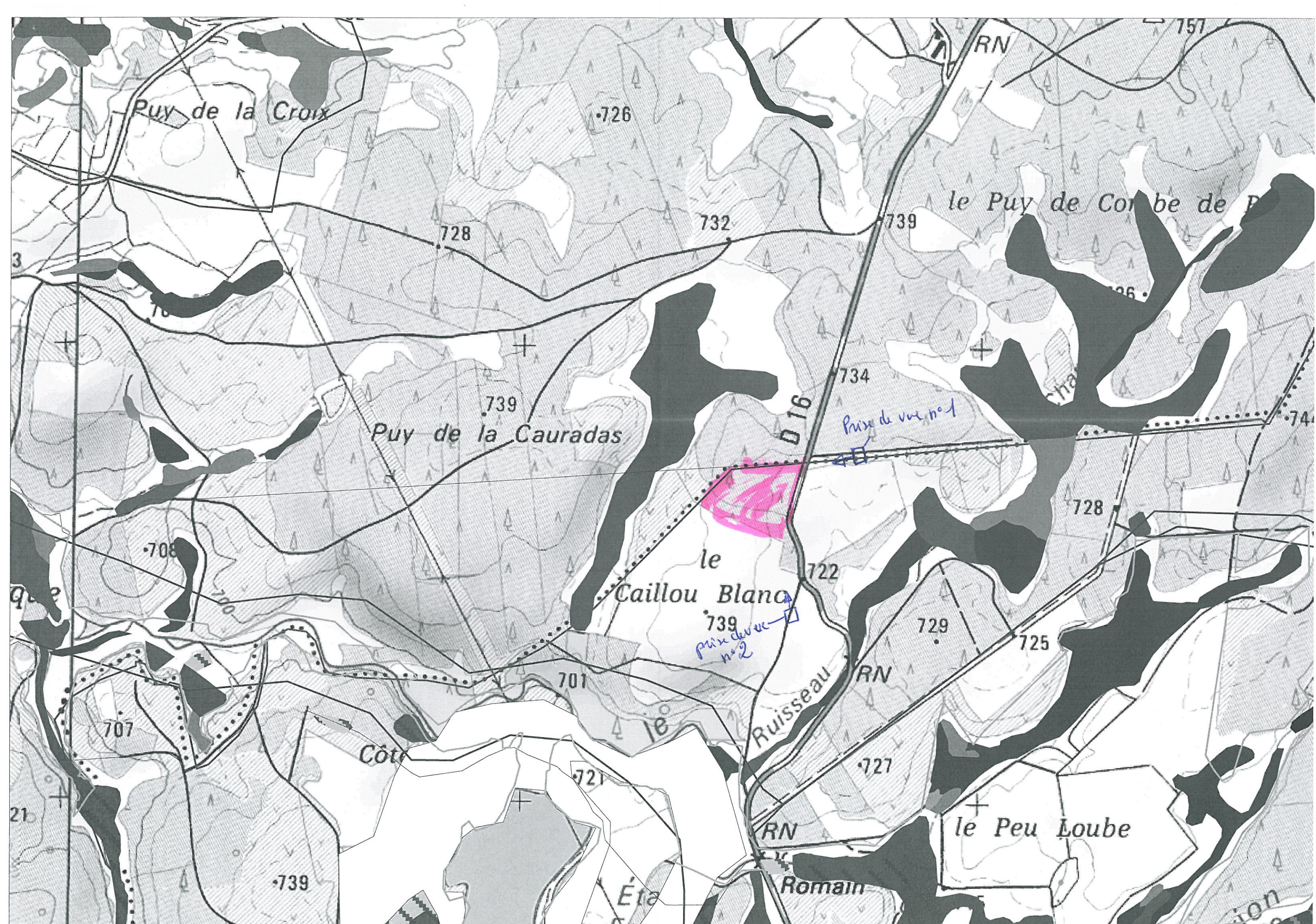




photo n°1
25/04/2014

photo n°2
25/04/2014

Prise de vue n° 1 proche



date cliché : Mardi 25 février

Prise de vue n° 2 éloignée
note : vu la position de la parcelle il est difficile de s'en éloigner beaucoup plus sans perdre le contact visuel, compte tenu de la conformation du relief alentour.



date cliché : Mardi 25 février